

FRANCHE-COMTÉ

Axe 1 : Maintenir et développer les compétences « socles » ainsi que l'employabilité des agents

Module n°2 : Seconde partie de carrière - Formation-action des acteurs de l'établissement

Contexte

Les modules 2 et 3 peuvent être mobilisés de façon indépendante. Les durées et les contenus des thématiques de formation-action et d'appui opérationnel dépendent du diagnostic-cadrage réalisé dans le cadre du module 1.

Objectifs

En fonction des résultats de la phase de diagnostic (module 1), chaque établissement ou groupe d'établissements définira le programme personnalisé de ce module : gestion statutaire, reclassement, dispositifs de formation, CEP et mobilité professionnelle, etc.

Renseignements complémentaires

Modulable et personnalisable, le s'articule en trois temps indépendants:

1. Diagnostic et cadrage de l'accompagnement (de 0,5 à 2 jours)
2. Formation - action des acteurs de l'établissement (de 0,5 à 6 jours) - module optionnel
3. Appui opérationnel - (jusqu'à 6 jours) - module optionnel

Attention, seul le module 2 est finançable sur les fonds du plan de formation. Les modules 1 et 3 ne sont des catégories d'actions relevant du champs de la FPTLV. Contacte

Programme

Durée à adapté à la taille de l'établissement et aux besoins, comprise entre 0.5 et 6 jours (3 intersessions)

- Les enjeux , la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière
- L'accompagnement les professionnels dans leur évolution professionnelle
- L'identification et la valorisation de l'identification des potentiels de chaque agents
- La mise en œuvre des modalités d'accompagnement de mobilité des professionnels et identification des enjeux du CEP
- Les facteurs de réussite de mobilité professionnelle dans le cadre des secondes parties de carrière
- Les modalités de mise en œuvre du maintien dans l'emploi et de gestion des situations d'inaptitudes

- Le fonctionnement du dispositif de reclassement et les différentes situations possibles
- L'importance d'un accompagnement (encadrement, cellule RH) et d'un management bienveillant

Public

différents acteurs du ou des établissements concernés: directions (établissement, RH, Affaires médicales-AM, soins, fonctions supports...), membres d'instances (ex : CSE, CME,...), responsables et personnels des services concernés (RH, formation/DPC, affaires médicales, santé au travail...), encadrants, référents, ...

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

FORMAVENIR

Durée

42 heures